

Comité Social Territorial

placé auprès du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
des Alpes-Maritimes
33 avenue Henri Lantelme - Espace 3000 -
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR CEDEX
Tél. : 04.92.27.34.34
Fax : 04.92.27.34.35

Monsieur le Maire de Peille
Hôtel de Ville
Place Carnot
06440 PEILLE

Saint-Laurent-du-Var, le 12/03/2024

Objet : Avis du comité social territorial du 12/03/2024

2024-21

Monsieur le Maire,

Vous avez soumis à l'avis du comité social territorial un dossier relatif au point suivant :

Plan de formation 2023-2025

J'ai l'honneur de vous informer que le comité social territorial a émis, dans sa séance du 12/03/2024, un avis favorable sur ce dossier.

En application de l'article 93 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021, les membres du comité social territorial doivent, dans un délai de deux mois, être informés par une communication écrite du Président, des suites données à leur avis.

En conséquence, vous voudrez bien me rendre destinataire de tout document précisant la suite donnée à votre saisine notamment sous forme de copie de la délibération de l'assemblée délibérante, modification ou retrait du point.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du comité social territorial




